

**COMMUNE DE CHATEAUNEUF**  
**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du 28 novembre 2019 à 20 heures*

Présent(e)s : CARREL Henri - HUGONOT Christelle- MARTIN Thierry - MAUGIE Gilles - NOVEL Denis- CHOLAT Claude- FOUCAULT Izabel.

Secrétaire de séance : HUGONOT Christelle

**1°- Modification des conditions d'adhésion au contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires**

Par délibération du 1<sup>er</sup> décembre 2016, la commune de CHATEAUNEUF a adhéré au contrat d'assurance groupe précité et a signé une convention avec le Centre de gestion de La Savoie qui prévoit notamment les modalités de versement de la contribution financière annuelle due au Cdg73 en contrepartie de ce service,

Le Centre de gestion a informé la commune de Châteauneuf de l'augmentation des taux de cotisation demandée par l'assureur pour l'année 2020, en raison d'un rapport sinistre à prime défavorable à l'échelle du contrat groupe.

Le Centre de gestion de la Savoie a décidé de diminuer pour l'exercice 2020 la participation financière qu'il perçoit des collectivités au titre de son assistance administrative pour ce service : 1% du montant total des primes d'assurance dues au titre de l'exercice contre 2.5 % les années précédentes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve la modification, pour l'année 2020, des conditions d'adhésion au contrat groupe pour les agents titulaires ou stagiaires affiliés à la C.N.R.A.C.L. comme suit : une franchise de 10 jours ferme par arrêt en maladie ordinaire : 5,34 % de la masse salariale assurée contre 4.27% pour les années précédentes.

Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer tous actes nécessaires à ce dossier et approuve également l'avenant modifiant la participation financière versée au Centre de Gestion en contrepartie de son assistance administrative.

**2°- Création d'un emploi d'adjoint technique territorial :**

L'emploi d'adjoint technique territorial créé pourra être occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté sur la base de l'article 3-3 4° de la loi du 26/01/1984.

Cette création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires est rendue nécessaire par un accroissement de l'activité du service technique.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012 article 6413.

**3°- Projet de fusion des syndicats des eaux de Chamoux sur Gelon et La Rochette :**

La délibération du comité syndical du SI d'adduction et de distribution d'eau de la région de La Rochette du 16 septembre 2019 a approuvé le projet de statuts du futur syndicat issu de la fusion entre le SI à vocation unique d'adduction et de distribution d'eau de la région de La Rochette et du SI à vocation unique d'adduction d'eau de Chamoux-sur-Gelon ;

L'arrêté préfectoral du 10 Octobre 2019 a entériné le projet de périmètre d'un nouvel

établissement public de coopération intercommunale (EPCI) constitué du syndicat intercommunal à vocation unique d'adduction et de distribution d'eau de la région de La Rochette et du syndicat intercommunal à vocation unique d'adduction d'eau de Chamoux-sur-Gelon, appelés à fusionner.

Considérant l'intérêt de mutualiser les moyens, les services ainsi que les possibilités d'interconnexion des réseaux, le Conseil Municipal approuve le projet de fusion des deux syndicats et son périmètre ainsi que le projet de statuts du futur syndicat issu de la fusion.

Pour : 6 voix

Contre 1 voix : NOVEL Denis

M. CHOLAT Claude et M. MARTHELOT Vincent sont désignés à l'unanimité moins une abstention (NOVEL Denis) comme délégués titulaires du futur syndicat.

Mme FOUCAULT Izabel et M. CARREL Henri sont désignés à l'unanimité moins une abstention (NOVEL Denis) comme délégués suppléants du futur syndicat.

#### **4°- Exonération pénalités de retard : marché de travaux Rue J. Balmain :**

En raison de nombreux désaccords administratifs, le marché de travaux de la Rue Jacques Balmain a pris beaucoup de retard.

Le Conseil Municipal décide pour ces raisons de ne pas appliquer à l'entreprise titulaire du marché : la SAS TRUCHET située rue du 8 mai 1945 73 300 St Jean de Maurienne les pénalités de retard prévues à l'article 18 du CCAP.

#### **5°- Subvention Ecole de Coise et associations sportives :**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'allouer les subventions suivantes :

- Ecole de Coise : projet chant et danse : 396 €
- Chamoux Sport Foot : 3 adhérents mineurs habitant la commune : 3x30 € = 90 €
- Handball Club de Chamoux : 11 adhérents mineurs habitant la commune : 11 x 30 € = 330 €

#### **6°- Demande de subvention au Conseil Départemental : Réfection d'une partie de la façade de l'église :**

Le Conseil Municipal souhaite procéder aux travaux de rénovation d'une partie très abîmée du crépi de la façade de l'église et sollicite par conséquent le Conseil Départemental de La Savoie pour l'octroi d'un concours financier au taux le plus élevé possible (FDEC patrimoine rural non protégé).

#### **7°- Gratification stagiaire :**

La commune a accueilli du 30 septembre au 25 octobre 2019, un stagiaire du lycée professionnel Le Bocage à Chambéry dans le cadre d'une convention de stage signée le 20/09/2019.

Le stage étant d'une durée inférieure à 2 mois, le versement d'une gratification n'est pas obligatoire cependant afin de remercier le stagiaire pour son travail, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de lui verser la somme de 600 €.

#### **8°- Virements de crédits :**

- De l'article 020 (dépenses imprévues d'investissement) vers l'article 20422 (bâtiment et installation) : 600 €

- De l'article 022 (dépenses imprévues de fonctionnement) vers l'article 6218 (personnel extérieur) : 8 200 €

**Questions diverses :**

- Bulletin municipal 2020 : les articles sont à remettre à Gilles au plus tard le 20 décembre.
- Colis de Noël : La liste mise à jour sera envoyée à chacun lors de l'information de la livraison des colis.

Fait à Châteauneuf, le 03/12/2019

Affiché le 03/12/2019

Le Maire,  
Henri CARREL

